Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-212200158-20260902-2026_349-DE

Commune de
BREHAND

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLÉNÉE-JUGON
Commune de BRÉHAND

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 19
Par suite d'une convocation du 15 Août 2026 les membres composant le conseil municipal se sont réunis Salle François Cherdel, le 2 Septembre 2026 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves Ruffet, Maire.

Présents : 17

Yves Ruffet	Marcel Le Moine	Paulette Beurel	Mickaël Le Devehat
Marie-Annick Desaneaux Benoit	Patrick Robert	Etienne Le Boucher	Catherine Guillot
Maud defin	Maryline Le Picard Josse	Antoine Marteil	Delphine Flageul
Florian Bruyère	Amélie Rault	Chloé Guillaume	Lilian Guiguen
Jean-Baptiste Morin			

Absents et pouvoirs : 02

Gaëlle Daboudet	Pouvoir à	Chloé Guillaume
Timothée Rolland	Pouvoir à	Mickaël Le Devehat

Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Monsieur Parick Robert est désigné pour remplir cette fonction.

2026-349 – Subvention de fonctionnement Ex 2026
Comice Agricole du 29 août 2026

Monsieur le Maire,
VU les dispositions du CGCT,
EXPOSE la demande de subvention à allouer au Comice Agricole d'un montant de 515.70 €

Le comice du pays de Moncontour s'est déroulé le 29 août 2026 à St Glen en amont de terre attitude Par courrier des co-présidents et les membres de l'association sollicitent une subvention pour l'organisation de l'ordre de 0,30 € par habitants à chaque commune de ce comité :
- Penguily, Trébry, Saint-Trimoël, Trédaniel, Moncontour, Hénon , Quessoy,
Bréhand (1 719 habitants).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
ACCEPTE le versement d'une subvention d'un montant de 515.70 € au Comice Agricole tel que présenté.
DIT que les crédits sont inscrits au budget 2026 en section de fonctionnement.
AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents utiles au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les mêmes jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME.

Yves RUFFET, Maire